



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 MARS 2025 à 19 H 30 en mairie

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Lucie IMBERT, Christiane ROCHEDIX, Anne-Laure SEUX

Absents : Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON, Arnaud VASSAL

Secrétaire de séance : Lucie IMBERT

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Odile MASSON

Arnaud VASSAL

Mandataires

Frédéric CHAUX

Hubert REBOURG

Catherine BERTHERAT

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers votants : 14
Date de convocation : 14 Mars 2025
Secrétaire de séance : Lucie IMBERT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du 6 février 2025.

APPROBATION A L'UNANIMITE

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Comme le prévoient les textes, le Maire quitte la salle pour permettre au conseil municipal d'examiner le compte administratif communal et le compte de gestion du trésorier municipal qui s'établissent ainsi pour l'exercice 2024 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	951 826,77 €	289 286,51 €
Recettes	1 133 281,99 €	470 076,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	181 455,22 €	183 807,83 €
Résultat reporté	139 216,09 €	-172 375,76 €
RESULTAT DE CLOTURE	320 671,31 €	11 432,07 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire présente le projet de budget primitif élaboré pour l'année 2024. Ce budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 225 130,79 €	1 225 130,79 €	364 893,57 €	364 893,57 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

TARIFS MUNICIPAUX

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir.

Il est proposé d'appliquer les barèmes suivants pour l'année 2025 :

CIMETIERE			
Durée	Emplacement 2.50m ² (1m x 2.50 m)	Emplacement 5 m ² (2m x 2.50 m) + 0.30 m (intertombe)	Concession en columbarium
15 ans	200 €	500 €	450 €
30 ans	350 €	1 000 €	900 €
50 ans	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Mineurs (durée 15 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Taxes d'inhumation, taxe de dispersion des cendres, taxe de scellement d'urne	30 €
Taxe de vacation	13 €
Taxe de mise en caveau provisoire	gratuité les 3 premiers mois, puis 60 € par mois pendant 3 mois (durée maximale : 6 mois)

SALLE DES FETES

HABITANTS DE LA COMMUNE, ET PERSONNEL COMMUNAL :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	450,00 € la première location 600,00 € la deuxième location et les suivantes
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	550,00 € la première location 700,00 € la deuxième location et les suivantes

MARIAGE Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	750,00 €
---	----------

EXTERIEURS A LA COMMUNE :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	650,00 €
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	730,00 €

MARIAGE Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	950,00 €
---	----------

Tarifs applicables pour toute location à compter du 1^{er} janvier 2023 sauf ceux qui ont déjà signé un contrat et qui ont pu bénéficier de anciens tarifs

Autres tarifs :

VAISSELLE	50,00 €
ECRAN	40,00 €
ECRAN + VIDEOPROJECTEUR	70,00 €
MANGE DEBOUT	10,00 € l'un sans housse 6 dispo

Dégradation de matériel :

Assiette	6,00 €
Verre	3,00 €
Fourchette, cuillère à soupe, couteau, cuillère café	6,00 €
Matériel de cuisine	Prix d'achat en remplacement
Table	150,00 €
Chaise	30,00 €
Ecran	500,00 €
Micro ondes	300,00 €
Trancheuse	Suivant devis, ou 500,00 € en remplacement
Vidéo projecteur	Suivant devis, ou 1500,00 € en remplacement
Clefs	120,00 € par clef
Mange Debout	100,00 €

CENTRE DE LOISIRS (à partir des vacances d'été)							
Quotients familiaux	0 - 300	301 - 400	401 - 500	501 - 600	601 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
	Selon barème règlementé CAF					15.50 €	17 €
Journée (repas + goûter)						10.50 €	8 €
Demi-journée						7.50 €	12 €
ACHAT PRESTATAIRE OGE (Goûter) : 0.89 €							
Familles extérieures à Craintilleux et Rivas et dont le quotient familial est supérieur à 700, majoration de 1 € à la journée ou 0,50 € à la demi-journée.							

ACCUEIL PERISCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)			
MATIN ET SOIR			
Quotient familial	0 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	1,00 €	1,05 €	1.10 €
MIDI			
L'heure garderie de midi	1.00 €		

ETUDES SURVEILLEES
1,10 € par heure

RESTAURANT SCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.35 €
701 à 1049	4.45 €
Supérieur à 1049	4.55 €

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL					
	1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page	1/8 page
Extérieurs	102,50 €	82,00 €	61,50 €	41,00 €	20,50 €
Craintilleux	77,00 €	62,00 €	46,00 €	31,00 €	16,00 €
Nos commerces	46,00 €	31,00 €	15,00 €	12,00 €	10,00 €

PANNEAU LUMINEUX	
1 mois	100 €
15 jours	70 €
1 semaine	40 €
1 semaine par mois pendant 6 mois	150 €

Emplacement Food Truck
15€/ mois Facturation au trimestre

APPROBATION A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- *Taxe foncière (bâti)* **37,09 %**
- *Taxe foncière (non bâti)* **36.68 %**
- *Taxe d'habitation* **10,72 %**

VOTE : 13 POUR – 1 ABSTENTION (Madeleine CHATEAU)

SUBVENTIONS : ECOLE + CCAS + Pompiers

ECOLE : Environ 138 élèves prévus pour la rentrée 2025

ECOLE	40 € / élève	5 520,00 €
DEPLACEMENTS CULTURELS +	1 080,00 € déplacements	
CLASSES VERTES Pour Craitilleux et Rivas	960,00 € classes vertes	3 060,00 €
INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €

CCAS : 8 000 €

CMJ : 0 € - Plusieurs élus ont été surpris par ce choix et trouve dommage qu'aucun budget (même petit) ne soit alloué au conseil junior.

VOTE : 13 POUR – 1 ABSENTION (Anne Laure SEUX)

POMPIERS : Demande subvention exceptionnelle pompiers de Sury le Comtal (pour stèle souvenirs)

VOTE : POUR : 9

CONTRE : 3 (Madeleine CHATEAU, BERTHERAT Catherine, VASSAL Arnaud)

ABSTENTION : 2 (Stéphanie LUIRE, Anne Laure SEUX)

CONVENTION FRANCAS

Approbation de la convention avec les Francas pour les personnels du centre de loisirs. Adhésion 230€ + prestation annuelle de 600 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

DEVIS

- Feu d'artifice : 2153.33 € HT- APPROBATION A L'UNANIMITE
- Grimpeur Elagueur : 4270.00 € HT (RIVOIRE) - APPROBATION A L'UNANIMITE
- Ajout prise cantine à l'intérieur : 790.00 € HT - APPROBATION A L'UNANIMITE
(Il est suggéré de faire une demande de devis complémentaire de devis pour ajout d'une prise extérieure avec clé pour l'utilisation par les foods trucks (sous convention avec la commune). Ceci permettant l'économie des frais de déplacement entre autre.)
- Réparation bar SALLE DES FETES – 621.00 € HT (RIVAL LE BOIS)
- Réparation PAC crèche – Remplacement V4V par DAIKIN : 1985.50 € HT - APPROBATION A L'UNANIMITE

Suspension de séance – 21h14 / Reprise de la séance 21h19

- Achat tables salle des fêtes (50 tables à 53€ l'unité) : 3309.14 € HT - APPROBATION A L'UNANIMITE

ORDURES MENAGERES : Présentation G.THOMAS

En fonction de la nouvelle organisation des ordures ménagères, des conventions sont à valider : Convention avec LFA pour poubelles jaunes et poubelles noires

APPROBATION A L'UNANIMITE

NOUVELLES REGLES DE REMUNERATION DES AGENTS : Présentation G.THOMAS

A partir du 1er mars 2025, des modifications interviennent concernant la rémunération des fonctionnaires en arrêt maladie.

APPROBATION A L'UNANIMITE DE NE PAS VALIDER CETTE MESURE

AMENAGEMENTS ORGANISATION DU SELF SERVICE : Présentation G.THOMAS

Des aménagements sont nécessaires quant à l'organisation de notre self, en particulier pour restreindre les déchets alimentaires jetés.

Une modification concernant les missions d'un agent sera présentée.

Le règlement intérieur de la cantine doit être modifié concernant les conditions de réservation des repas : réservation possible au plus tard 7h15 au matin.

APPROBATION A L'UNANIMITE

INFORMATION – PAS DE VOTE

-Caméras : fin du contrat 09/2025 – La demande d'agrément pour 2025 ne sera pas à renouveler.

-Travaux Commune de Rivas : des travaux dans le centre bourg de Rivas doivent démarrer fin mars jusqu'à septembre prochain. Des déviations et modifications de circulations seront mise en place.

-Occupation d'un terrain communal par une exploitation agricole : Il est proposé au conseil municipal que l'exploitation agricole EARL des Pépinières Granges occupe un terrain communal pour sa plantation de sapin.

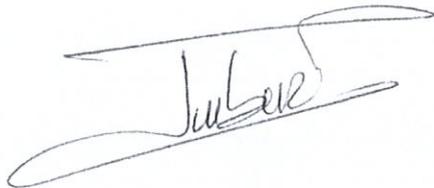
Le conseil alerte et demande plus de précisions sur le contrat qui pourrait être établi. Il s'inquiète du

*caractère agricole de l'activité et donc de la longévité de l'exploitation du terrain qui pourrait priver la commune de disposer de son bien quand elle le souhaitera.
Ce point est reporter car il faut étudier ce sujet.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Prochain conseil municipal : jeudi 15 mai – 19h30

Le Secrétaire de Séance



Lucie IMBERT

Le Maire



Georges THOMAS